

LE POINT DE VUE DES FEMMES SUR LEUR VÉCU DE VIOLENCE CONJUGALE POSTSÉPARATION¹

Leurs attentes et leurs suggestions de pistes d'action visant d'autres organisations

PASSONS À L'ACTION!

Lors de l'exercice précédent en lien avec la fiche 2 ou 3 (selon que vous êtes intervenantes dans une maison d'hébergement ou dans un centre de femmes), vous avez identifié des améliorations possibles dans votre organisme.

Les tableaux suivants résument d'autres attentes et besoins mentionnés par les femmes de même que d'autres pistes d'action visant l'amélioration des services pouvant leur être offerts. **Ces nouvelles pistes pourraient faire l'objet d'actions concertées avec d'autres organisations de votre milieu ou encore être une source de sensibilisation ou de revendications auprès de diverses instances locales, régionales ou nationales.**

Précisions préalables

- Les pistes d'amélioration de la qualité et de l'accès aux services suggérées par les femmes correspondent à leur niveau de connaissance des ressources et à leurs expériences personnelles. Il est donc possible que ce qu'elles ont suggéré existe déjà en tout ou en partie dans votre environnement.

- Par ailleurs, entre le moment des entrevues avec des femmes et celui de la réalisation de ce canevas d'atelier, la violence conjugale postséparation a attiré l'attention et produit des réactions dans différents domaines qui ont parfois amené des changements ou un début de mise en action.

Les rapports *Rebâtir la confiance*², *Agir ensemble pour sauver des vies*³ et *Modernité, confiance, efficience*⁴ ont mis sur la place publique des recommandations de soutien psychologique et juridique, de sécurité policière, de transformation du système judiciaire, de formation, de nécessité de collaboration entre domaines divers. Les programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)⁵ et de supplément au loyer ont été modifiés pour mieux desservir les femmes.

Il est donc possible que certaines suggestions faites par les femmes soient moins d'actualité. Nous vous invitons à en tenir compte dans votre réflexion.

Objectif de l'exercice : Identifier des actions permettant d'améliorer le soutien offert aux femmes en situation de violence conjugale postséparation fréquentant votre organisme soit en collaboration avec d'autres organisations de votre territoire ou par des activités de sensibilisation ou de représentation.

¹ Le contenu de ce document est un résumé de ce que les femmes interrogées ont dit dans le cadre de la recherche exploratoire réalisée par le CRSA : *Point de vue des femmes sur leur vécu de violence conjugale postséparation. Adéquation entre leurs besoins et les services présents dans la région des Laurentides.*

² Pour en savoir plus, consulter le rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale *Rebâtir la confiance*. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/rebatir-la-confiance-le-comite-transpartisan-accueil-avec-enthousiasme-les-recommandations-du-comite-dexperts>

³ Pour en savoir plus, consulter le rapport du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale *Agir ensemble pour sauver des vies*. https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Media/Rapport_annuel_2018-2019_Version_amendee_20201207.pdf

⁴ Pour en savoir plus, consulter le rapport du Comité consultatif sur la réalité policière *Modernité, confiance, efficience*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/pratiques_policieres/rapport_ccrp_final.pdf

⁵ L'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) a été réformée en octobre 2021, élargissant notamment la notion de victime, tout en modulant l'offre de services selon les besoins de chaque victime. Elle instaure par le fait même une aide financière d'urgence pour soutenir les personnes qui doivent quitter une situation où leur vie ou leur intégrité est menacée. Pour plus d'informations, visitez le site web de l'IVAC. <https://www.ivac.qc.ca/Pages/default.aspx>

Attentes et besoins exprimés	Pistes d'action suggérées	Ce qu'on voudrait faire et avec qui
Connaissances des ressources		
<ul style="list-style-type: none"> • Être informées des services, des programmes et de leurs critères pouvant leur être utiles • Avoir accès à une liste des ressources privées, publiques et communautaires pouvant leur offrir un service adéquat • Être référées aux bons endroits et aux bonnes personnes <p><i>« J'ai fait des erreurs légales parce que je ne savais pas. Je ne savais pas à qui m'adresser. J'ai cogné à bien des portes, mais c'est jamais les bonnes portes, les bonnes informations. Ça m'a fait perdre beaucoup de temps et ça m'a fait faire de graves erreurs qui m'ont coûté cher. »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger, en collaboration avec des femmes ayant vécu la situation, un guide des démarches à effectuer, par thème et selon les étapes • Élaborer une liste de ressources en privé qui connaissent bien la situation et qui présentent les qualités requises pour bien intervenir, accompagner, informer des droits et des démarches : avocat.e.s, psychologues, etc. • Dresser une liste des organismes communautaires (friperie, alimentation, vente de meubles, aide au déménagement, soutien en santé mentale, etc.) et des ressources en employabilité pouvant répondre aux besoins des femmes • Créer un poste d'agent.e de liaison qui connaît TOUS les programmes, les critères et les mécanismes d'accès 	
Approche, savoir-être et savoir-faire		
<ul style="list-style-type: none"> • Être crues et entendues en tenant compte du contexte propre à chacune • Être accueillies et accompagnées sans jugement et par des personnes démontrant de l'empathie • Être accompagnées par des personnes ayant les connaissances, les habiletés et les attitudes requises • Être entendues et accompagnées par des personnes <ul style="list-style-type: none"> • qui connaissent et prennent en considération les impacts à court et à long terme de la violence vécue durant l'union • qui reconnaissent la présence de manifestations de violence postséparation de la part de l'ex-conjoint 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les femmes reçoivent le soutien approprié dans tous les domaines, en fonction de leur situation et de leurs besoins spécifiques, et en tenant compte de l'évolution de ces besoins dans la durée • S'assurer que l'ensemble des intervenant.e.s dans tous les domaines concernés possèdent la formation adéquate pour accompagner les femmes, tant sur le plan des connaissances et des compétences que de l'approche <p><i>« L'important quand ça nous arrive, c'est d'être accueillies dans ce qu'on vit, chacune à notre façon. On n'est pas toutes pareilles. »</i></p> <p><i>« J'ai aimé l'accueil, mais je trouve toujours qu'on manque de personnel compétent pour nous aider. »</i></p>	

Attentes et besoins exprimés	Pistes d'action suggérées	Ce qu'on voudrait faire et avec qui
Santé physique et soutien psychologique		
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des médecins aux effets de la violence conjugale sur leur santé physique et psychologique • Meilleur accès à un psychiatre, dans toutes les MRC, et réduction du temps d'attente pour un rendez-vous 	<ul style="list-style-type: none"> • Poser des actions pour sensibiliser les médecins • S'assurer que les femmes ont accès à un psychiatre dans chacune des MRC, et ce, dans un délai correspondant à leur besoin 	
<ul style="list-style-type: none"> • Accès rapide (surtout en situation de crise) à des services gratuits de soutien psychosocial • Accès à un suivi avec la même intervenante tout au long du parcours et à un nombre suffisant de séances en fonction des besoins de chacune <p><i><< Quand tu fais des demandes au CLSC, t'as tant de rencontres et ça prend du temps, des fois ton dossier est perdu... Et puis je n'ai pas eu la même personne, les douze ou dix rencontres que j'ai eues... Je voulais poursuivre, je voulais aller plus loin. Mais là, je me suis retrouvée comme à recommencer à zéro. >></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mécanismes adéquats pour que les femmes aient accès à du soutien psychologique rapidement après la séparation et tant qu'elles en auront besoin • Favoriser la présence d'une même intervenante auprès d'une femme pour assurer le suivi psychosocial ou d'autres types de soutien, et ce, tant dans le réseau public que communautaire 	
<ul style="list-style-type: none"> • Accès à un réseau virtuel sécuritaire et participation à des rencontres formelles et informelles pour répondre au besoin de réseautage et de solidarité • Accès à des ressources de répit diversifiées, de quelques heures à quelques jours, gratuites ou à prix modique dans toute la région <p><i><< J'ai besoin d'une journée de repos. J'ai besoin d'une fin de semaine et de faire la grasse matinée pendant deux jours. Ça fait trois ans que je n'ai pas eu une soirée, une nuit, un matin! >></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des réseaux d'entraide sécuritaires (virtuels et en présence) : information, soutien, accès à des plats cuisinés, visite à domicile, etc. • Développer des ressources de répit de quelques heures à quelques jours pour se reposer, reprendre ses esprits, effectuer des démarches 	

Attentes et besoins exprimés	Pistes d'action suggérées	Ce qu'on voudrait faire et avec qui
Situation concernant les enfants		
<ul style="list-style-type: none"> Avoir accès, pour les enfants qui en auraient besoin, à du soutien psychologique rapide, gratuit et aussi longtemps que nécessaire avec ou sans l'autorisation du père 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des services de soutien psychologique gratuits pour les enfants, rapidement et aussi longtemps que nécessaire Effectuer des représentations auprès des instances concernées afin de ne pas être obligées de recevoir l'autorisation du père pour offrir aux enfants un soutien psychologique 	
<ul style="list-style-type: none"> Conserver la garde de leurs enfants <p><i>« Il peut-tu avoir quelque chose pour les femmes qui pourrait être discuté ou mis en place sans qu'on se fasse enlever nos enfants, parce que ça aide pas les femmes. »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Offrir, de la part de la DPJ ou d'autres intervenant.e.s, un soutien adéquat aux femmes afin de favoriser le maintien des enfants auprès de leur mère (possibilité de soutien par la collaboration entre des intervenantes communautaires et celles de la DPJ) Développer des ressources de répit de quelques heures à quelques jours 	
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité des enfants <p><i>« À la DPJ, souvent, ils ne sont pas conscientisés. J'ai eu comme commentaire que lorsque le parent qui protège l'enfant quitte, la violence a cessé... quand on est plus dans le décor, la violence n'est plus là. Ils vont se fier aux deux heures d'évaluation avec le parent qui est violent avec l'enfant... Ils vont observer : "Monsieur tout se passe bien. Il n'y a pas de problème". »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des mécanismes rigoureux et justes d'évaluation des capacités parentales des pères et des risques de violence envers les enfants à la DPJ et en droit de la famille Développer des ressources pour assurer des périodes de garde supervisées plus longues que quelques heures Instaurer des endroits neutres sécuritaires (lieux publics, organismes communautaires, stationnements, etc.) pour le changement de garde des enfants 	

FICHE 4

Cette section présente une liste de pistes d'action suggérées par les femmes, qui requiert des changements au sein des organismes publics, parfois au plan local, parfois au plan national. Par ailleurs, depuis la diffusion du rapport *Rebâter la confiance* et l'annonce de la refonte du programme d'indemnités des victimes d'actes criminels (IVAC), plusieurs suggestions des femmes ont reçu un écho de la part des instances concernées. Concernant le logement et l'emploi, il y a peu d'actions gouvernementales en cours, sauf pour le soutien à la réalisation de maisons de 2^e étape.

Est-ce que votre organisme peut poser des actions complémentaires à ce qui existe ou à ce qui commence à poindre afin d'améliorer les services aux femmes en situation de violence conjugale postséparation?

Pistes d'action suggérées par les femmes	Ce qu'on voudrait faire et avec qui
Système judiciaire	
<ul style="list-style-type: none">• Adopter une loi reconnaissant la violence conjugale dans sa globalité et mettre en place une cour spécialisée en violence conjugale• À la cour, faire preuve de respect envers les femmes, utiliser des vidéos pour éviter de revivre la situation difficile à plusieurs reprises, témoigner en l'absence de l'ex-conjoint• Mettre en place des mesures efficaces de protection et de respect des conditions liées au jugement de la cour et à la sécurité des femmes et des enfants : saisie systématique des armes, rondes policières, système d'alarme, bracelet électronique antirapprochement, etc.• Procéder à l'assouplissement du programme IVAC et réduire les délais pour obtenir une réponse	
Logement	
<ul style="list-style-type: none">• Offrir une priorité aux femmes en situation de violence conjugale postséparation dans les HLM et augmenter le nombre de logements en HLM pour ces femmes• Avoir accès à des meubles à moindre coût• Recevoir l'aide d'un organisme pour le déménagement et être protégée lors du déménagement• Pouvoir déménager dans un HLM ou une maison de 2^e étape dans une autre municipalité pour des raisons de sécurité• Avoir accès à des subventions permettant l'installation et le fonctionnement d'un système d'alarme aussi longtemps que nécessaire	
Revenu et emploi	
<ul style="list-style-type: none">• Faire connaître aux femmes les ressources en employabilité• Avoir accès à des prestations plus élevées de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi, et ce, durant une plus longue période• Assouplir les critères afin que les femmes puissent avoir accès aux différents programmes de formation• Fusionner l'ensemble des programmes financiers dans le cadre de la postséparation afin qu'un seul encadre les prestations de revenus, de formation et d'indemnisation des services (soins physiques, soutien psychologique, système de sécurité, etc.)	